



Conditions générales de vente 2020

Camping du lac de Saint-Cyr 86130 BEAUMONT SAINT-CYR

Taxe de séjour 0.55 € en supplément pour les personnes de 18 ans et plus par jour.

La réservation d'un séjour implique la totale acceptation des conditions générales de vente par les parties contractantes.

1/ PRESTATIONS

Location d'emplacements

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu d'environ 100 m² avec eau, assainissement et électricité selon forfait. Pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes, vous pourrez y installer votre tente, votre caravane ou votre camping car. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'un forfait supplémentaire.

Ce forfait comprend l'accès aux infrastructures des sanitaires, à la piscine chauffée (en saison), au parc jusqu'à 22h, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations au cours de la haute saison. Suppléments : deuxième véhicule, personnes supplémentaires, visiteurs, animal, garage mort et taxe de séjour font l'objet d'un coût journalier.

Location d'hébergements

Périodes et durées de location : les locations sont possibles pour un minimum d'une semaine en haute saison (juillet/aout) et à partir de 2 nuits en basse saison/ 3 nuits lors de week-end fériés. En haute saison, les hébergements sont loués du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi.

Le tarif de la location comprend la location de l'hébergement, le matériel de cuisine, les charges (eau, électricité), l'accès aux services de l'accueil, à la piscine chauffée (en saison), au parc jusqu'à 22h, aux aires de jeux et aux animations (en juillet et août).

Le tarif ne comprend pas le linge de lit, le nettoyage final et l'assurance annulation.

Les locations sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h00 le jour du départ. Aucun dépassement n'est toléré. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Une caution de 230 € par hébergement vous sera demandée à l'arrivée. Elle vous sera restituée à votre départ, après déduction éventuelle des frais de dossier de remise en état ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Le Camping se réserve le droit de déduire la somme de 85 € pour pallier aux frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.

Activités annexes

Toute activité gratuite ou payante peut dans certaines conditions indépendantes de notre fait être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre, notre responsabilité ne saurait être engagée.

2/ RÈGLEMENT DU SÉJOUR

La réservation ne devient effective qu'après confirmation par nos services, et qu'après réception de votre acompte (30% du montant du séjour). Nous vous enverrons alors une confirmation par email ou par courrier.

Emplacements : Le solde du séjour doit être réglé la veille du départ du camping.

Locations : Le solde du séjour doit être réglé 30 jours avant la date d'arrivée prévue. En cas de non règlement du solde à la date convenue, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation.

En cas de règlement sur place, les chèques dépassant 15 € ne seront pas acceptés en application de l'article L1122-8 du code monétaire et financier et de l'article 40 du Décret n°92-456 du 22 mai 1992.

Modification du séjour : possibilité de modifications sous réserve de disponibilités.

Modes de paiement acceptés :

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants :

Chèque bancaire jusqu'à un mois avant l'arrivée suivant l'article L1122-8 du code monétaire et financier et de l'article 40 du Décret n°92-456 du 22 mai 1992 (libellé à l'ordre de S.A.G.A.), ou chèques vacances ANCV, espèces, carte bancaire ou virement bancaire : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou – Charentes - 7 rue Victor Hugo - 86000 POITIERS. Numéro

IBAN FR76 1333 5004 0108 8907 2475 410, Code BIC CEPAFRPP 333. Vous devrez mentionner votre numéro de client sur l'ordre de virement.

3 / RÉSERVATION DE DERNIÈRE MINUTE

Toute réservation pour un locatif effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de départ doit être payée intégralement soit par carte bancaire, espèces ou par virement.

4 / ARRIVÉES RETARDÉES / DÉPARTS ANTICIPÉS

En cas de retard dans l'occupation de votre emplacement ou de votre location réservée, celui-ci sera retenu pour une période de 24 heures. Passé ce délai et en l'absence de courrier émanant du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la réservation sera annulée sans aucun remboursement.

5 / BARÈME D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au Camping du Lac de Saint-Cyr, Parc de loisirs de Saint-Cyr, 86130 Beaumont Saint-Cyr, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué.

Entre 30 jours et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte et les frais de réservation sont conservés et représentent des frais d'annulation.

Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping : le montant total du séjour est exigible.

6 / GARANTIE ANNULATION

Il est possible de souscrire une garantie annulation facultative simultanément à la réservation. Elle prend en charge le remboursement des sommes engagées par le client pour sa réservation, hors frais de dossier et d'assurance. Conditions d'application : les remboursements s'effectueront, sur présentation des justificatifs de votre annulation, dans les cas suivants : Accident sur le trajet direct conduisant au camping, hospitalisation ou décès de l'assuré, de son conjoint ou descendant direct, licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint survenant après la réservation, préjudices graves nécessitant impérativement la présence de l'assuré le jour du départ, dus à un vol, un incendie, ou à une catastrophe naturelle affectant directement les biens de l'assuré. La garantie annulation cesse ses effets dès la date d'arrivée prévue sur le contrat et ne saurait produire ses effets pendant la durée du séjour. Dans tous les cas il appartient au client de s'assurer en RC et en cas de vol, incendie, intempéries, blessures ou dommage pouvant survenir aux clients ou à leurs biens pendant leurs séjours. Le camping déclinant toute responsabilité en cas de non-respect de ces obligations légales.

7 / ASSURANCE

Le société SAGA, société gestionnaire du camping du Lac de Saint-Cyr, décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des affaires personnelles et véhicules des locataires quelque soit leur origine. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux locataires de présenter les attestations d'assurance en cours de validité pour leur véhicule d'une part, et pour leur responsabilité civile d'une autre part.

8 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping, affiché à la réception et dont un exemplaire vous sera remis à l'arrivée.

9 / MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans le Camping, sauf attestations écrites des parents ou des représentants légaux.

10 / ANIMAUX

Les chiens et chats, exceptés les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés dans le Camping. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du Camping. Le carnet de santé de l'animal doit être détenu par son propriétaire. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires et doivent être en cours de validité.

11 / RÉCLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour à l'adresse : Camping du Lac de Saint-Cyr, Parc de loisirs de Saint-Cyr, 86130 Beaumont Saint-Cyr.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping du Lac de Saint-Cyr. Le médiateur ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par email (www.medicys.fr) ou courrier (MEDICYS centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice, 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris).